

Les décisions adoptées lors du Conseil communautaire du 25 janvier 2023

Ce premier conseil de l'année 2023 de Saint-Flour Communauté porte essentiellement sur l'examen de sujets liés aux affaires courantes de la collectivité, assurant la continuité de son action. Voici les principales décisions adoptées par les élus :

De nouveaux tarifs pour les meublés de tourisme de la maison de site d'Alleuze

Saint-Flour Communauté fait évoluer les tarifs de location pour être en adéquation avec la qualité des hébergements proposés.

La Maison de Site intercommunale d'Alleuze, située au village de La Barge, comprend deux entités :

- **2 meublés de tourisme** de capacité de 10/12 personnes et de 4/6 personnes ;
- **2 Salles multi-activités** dénommées « Atelier artistique » et « Pôle culturel et touristique ».

L'ensemble de ces équipements aménagés par l'intercommunalité sont gérés et exploités par la commune d'Alleuze pour le compte de Saint-Flour Communauté dans le cadre d'un

mandat de gestion.

En 2022, les gîtes ont connu une **très bonne fréquentation** :

- 13 semaines et 14 week-ends pour le gîte de 10/12 personnes ;
- 17 semaines et 5 week-ends pour le gîte de 4/6 personnes.

Cette bonne fréquentation témoigne de la **qualité des aménagements proposés, d'un très bon standing**, qui correspondent aux attentes des visiteurs et sont encouragés par nos partenaires touristiques.



[Le site des gîtes touristiques d'Alleuze](#)

Les tarifs fixés jusqu'à présent n'étaient pas en adéquation avec le niveau de prestation proposé et en décalage avec des hébergements équivalents sur le territoire. Aussi, Saint-Flour Communauté, en accord avec les élus de la commune d'Alleuze, fait évoluer les tarifs de location des gîtes de 50 € en 2023, puis de 50€ en 2024 et en 2025.

Ces tarifs restent **attractifs et sont harmonisés par rapport aux offres similaires locales.**

Avec cette évolution, le gîte de capacité de 10/12 personnes est par exemple loué à 600 € la semaine en basse saison, et 800 € la semaine du 1^{er} juillet au 31 août 2023. Le gîte de 4/6 personnes est loué à 350 € la semaine en basse saison et 550 € la semaine du 1^{er} juillet au

31 août.

L'atelier artistique et le pôle culturel et touristique d'Alleuze, prioritairement utilisés par l'intercommunalité et la commune, peuvent également être proposés à la location.

Les tarifs sont maintenus à l'identique par rapport à 2022 pour ces deux espaces.

Santé : Des actions pour développer l'offre sur le territoire

Saint-Flour Communauté poursuit le Contrat Local de Santé mené avec Hautes Terres Communauté, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé.



Sur la période 2018-2022, Saint-Flour Communauté a porté avec Hautes Terres Communauté le Contrat Local de Santé de l'Est Cantal, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce Contrat a permis la réalisation d'un **diagnostic du territoire en matière de santé et l'organisation de nombreuses actions** pour installer des professionnels, favoriser le travail en réseau, proposer des journées dédiées à certains publics ou sur des thématiques de santé précises (« Journées seniors », « Marchons dans nos campagnes », « Besoins de nature de l'enfant... »).

Afin de poursuivre la dynamique engagée, les deux intercommunalités souhaitent conduire un Contrat Local de Santé 2022-2026 avec l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

Il permettra d'établir un programme d'actions sur la base du diagnostic réalisé et de proposer de nouvelles animations.

Parmi les **axes de travail pressentis**, figurent :

- la promotion de la santé ;
- l'éducation à la santé et la prévention ;
- la santé des séniors ;
- le renforcement de l'offre de soins et de santé ;
- la coordination et l'accompagnement des acteurs locaux.

La poursuite du Contrat Local de Santé est **complémentaire des actions portées par l'intercommunalité pour favoriser l'installation de professionnels de santé sur le territoire.**



Actuellement, **3 projets de maisons de santé** sont en cours :

- Extension du bâtiment existant à Neuvéglise-sur-Truyère : fin des travaux prévue cet automne ;
- Création d'une Maison de santé à Valuégols comprenant le déplacement du cabinet médical et du cabinet infirmier : fin des travaux prévue début 2024 ;
- Création d'une Maison de santé à Pierrefort derrière l'EHPAD : le permis de construire est obtenu, les études d'avant-projet se finalisent.

Notre territoire est également concerné par le **Groupement d'Intérêt Public porté par la Région Auvergne Rhône-Alpes qui va salarier des médecins** sur une durée de 2 ans dans les zones sous dotées.

Les communes de Chaudes-Aigues et Saint-Urcize ont été identifiées comme secteurs en tension pour intégrer le dispositif régional. 1 poste de médecin généraliste et 1 poste à mi-temps de secrétariat médical sont concernés. Cette démarche implique également la création d'un centre de santé et la rédaction d'un projet de santé en lien avec les professionnels du secteur.

Déchetteries : Organiser la collecte des lampes et

ampoules usagées

Saint-Flour Communauté conventionne avec l'éco-organisme Ecosystem pour la collecte des lampes et ampoules usagées.

Pour rappel, Saint-Flour Communauté **compte dans ses deux déchetteries communautaires, à Pierrefort et Saint-Flour, des contenants pour collecter les ampoules et déchets issus des lampes, afin de recycler, dans le respect de notre environnement, ces déchets très toxiques.**

L'évolution de la réglementation nationale impose aujourd'hui de contractualiser directement avec l'éco-organisme agréé qui collecte ces éléments, Ecosystem.



L'intercommunalité dédie un emplacement dans les déchetteries afin de continuer à proposer aux usagers le ramassage de ces déchets, Ecosystem met à disposition les contenants nécessaires et réalise gratuitement la collecte.

La collecte de ces éléments représente environ **400 kg de déchets par an sur les deux déchetteries.**

D'autres points de collecte pour ces déchets existent sur le territoire (supermarchés, magasins d'équipement électrique...). Ils sont consultables sur le site d'Ecosystem (<https://www.ecosystem.eco>).